

**COMISSÃO DA
CEDEAO**

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

TERMES DE REFERENCE

**Suivi-évaluation des interventions de la Réserve Régionale
de Sécurité Alimentaire en 2021**

Août 2021

1 Contexte et justification

Depuis 2012, la CEDEAO est dotée d'une stratégie régionale de sécurité alimentaire fondée sur la complémentarité de trois lignes de défense face aux crises alimentaires et nutritionnelles : le stockage de proximité géré par les communautés locales ou les organisations de producteurs, les stocks nationaux de sécurité gérés par les États et enfin, la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) créée par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en 2013.

Avec l'appui de l'Union européenne, cette stratégie s'est déployée depuis 2016, aux trois échelles. La RRSA est composée d'un stock physique de céréales de près de 40 000 tonnes et d'une réserve financière en cours de construction. Elle est dotée d'organes de gouvernance (comité de gestion, procédures détaillées) et sa gestion technique est assurée par une division dédiée, au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation.

Depuis sa création la RRSA est intervenue à 10 reprises en réponse aux requêtes des pays confrontés à des crises alimentaires et nutritionnelles majeures et qui répondait aux critères d'éligibilité de la Réserve.

Afin de préserver son capital, la RRSA n'intervient que sous réserve d'une reconstitution intégrale des vivres mobilisées et ce, via trois modalités possibles : (i) la reconstitution « grain pour grain » par l'État bénéficiaire ; (ii) la prise en charge de l'intervention par un tiers payant ; (iii) la solidarité régionale, via la prise en charge par le budget de la Commission de la CEDEAO (Fonds d'urgence humanitaire en particulier).

Le principe d'intervention de la RRSA consiste à venir en appui et contribuer au Plan National de Réponse, et à s'appuyer sur le dispositif national de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, les méthodes de ciblage et de distribution, le mécanisme de suivi-évaluation retenu par le pays confronté à une crise.

Néanmoins, ce principe et cette approche s'avèrent insuffisants pour assurer un suivi détaillé des interventions de la RRSA et en mesurer leurs effets et impacts sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables.

En 2020, une méthodologie de suivi-évaluation des interventions de la RRSA a été élaborée, mais n'a pu être testée, notamment en raison des mesures liées à la pandémie de la COVID-19.

En 2021, la région est à nouveau confrontée à une crise grave en raison d'une combinaison de facteurs : l'insécurité, la crise sanitaire, les chocs climatiques, la faiblesse et la vulnérabilité des moyens d'existence d'une proportion importante de ménages, etc.

Plusieurs pays ont sollicité la mobilisation de la RRSA pour contribuer à gérer la crise alimentaire et nutritionnelle en phase de soudure. Le Bureau Exécutif du Comité de gestion de la Réserve a décidé le 03 août 2021 d'allouer 7 372 tonnes de céréales au Mali et 7 599 tonnes au Niger. Ces interventions sont déployées courant août 2021.

Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des interventions et rotations technique de 2017 à 2021.

Pays	Quantité (Tonne) par année					Total (Tonne)
	2017	2018	2019	2020	2021	
Interventions						
Burkina Faso	-	4 303	-	954		5 257
Mali	-		2 856	793	7 372	11 021
Niger	-	6 528	-	678	7 599	14 805
Nigeria	1 130		5 000	3 999		10 129
S/total	1 130	10 831	7 856	6 424		41 212
Rotation technique						
Ghana	'	2 750	-	-		-
Total	1 130	13 581	7 856	6 424		43 962

Fin 2020 plusieurs interventions avaient été décidées sur financements du Fonds d'urgence humanitaire de la CEDEAO et de la Commission européenne. A ce titre, le Niger a notamment bénéficié d'une aide sous forme de produits nutritionnels ciblée sur la lutte contre la malnutrition infantile (205 tonnes). Ces produits seront distribués dans le cadre de la stratégie du Niger dans ce domaine à compter du mois de septembre 2021.

Les interventions de la RRSA décidées par le Comité de Gestion ou son Bureau Exécutif font l'objet d'un memorandum d'entente entre la Commission de la CEDEAO et l'État membre bénéficiaire. Celui-ci précise les engagements des deux parties, en particulier au niveau des modalités de déstockage et de contrôle qualité des vivres,

utilisation des vivres, suivi des distributions et suivi post-distribution, reconstitution du stock, visibilité de la CEDEAO et de ses partenaires techniques et financiers concernés.

Les présents termes de référence concernent le suivi et l'évaluation des interventions de la RRSA, en appui aux Plans nationaux de réponse des pays entre 2017 et 2021.

2 Objectifs de l'étude et résultats attendus

L'étude poursuit quatre objectifs :

- Assurer le suivi et évaluer en temps réel la mise en œuvre et les effets de l'intervention (sous forme de céréales et de produits nutritionnels) de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, au Niger et au Mali, en s'appuyant sur la méthodologie et les outils élaborés par la CEDEAO pour les interventions de 2021 ;
- Identifier les atouts et les difficultés spécifiques liées à la mise en œuvre des appuis de la RRSA au Plan National de Réponse en 2018, 2020 et 2021 ;
- faire une revue des 10 interventions (2017-2021) en s'intéressant à la mise en œuvre des MoU, aux difficultés que rencontrent les pays, à l'importance de l'intervention de la RRSA dans les PNR, au ciblage, au financement de la mise en œuvre de l'intervention (transports, distributions, etc.), à la visibilité/communication, au mécanisme de monitoring et d'évaluation mis en œuvre par les pays, etc.
- Formuler des propositions d'amélioration de la méthodologie de suivi-évaluation des interventions de la RRSA.

3 Les principales questions évaluatives

- Selon quelle méthodologie est élaboré le plan de distribution des vivres et des produits nutritionnels par le Dispositif national ?
- Les appuis potentiels de la RRSA sont-ils intégrés dès le stade de la conception du PNR ?
- Le Dispositif national de gestion des crises met-il en œuvre directement le Plan de réponse ou s'appuie-t-il sur d'autres structures ou opérateurs ? Lesquels et selon quelles modalités contractuelles et opérationnelles ?
- Quel est le mode de distribution retenu (distributions gratuites, ventes à prix modéré) ?
- Comment les coûts inhérents à l'acheminement, à la distribution des vivres, au suivi et à l'évaluation des interventions de la RRSA sont-ils couverts ?
- Le pays dispose-t-il d'un mécanisme de suivi-évaluation des interventions en réponse aux crises ? Ce mécanisme est-il systématiquement ou ponctuellement mis en œuvre ? Est-il mis en œuvre dès le déclenchement du PNR ou à posteriori (évaluation ex-post) ?
- Quelle est la capacité nationale de suivi-évaluation du PNR dans sa globalité et de la contribution de la RRSA au PNR par le dispositif national, en particulier ?
- Quelle est la méthode de ciblage des populations bénéficiaires, au niveau du PNR dans son ensemble, au niveau de la contribution de la RRSA en particulier ?
- Quelle est la contribution des interventions de la RRSA aux besoins globaux des populations vulnérables en général et aux besoins spécifiques des populations bénéficiaires des interventions de la RRSA ?
- Quels sont les effets directs sur les populations bénéficiaires (préservation des moyens d'existence, stratégies de survie mobilisées, satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels en particulier) et les effets indirects sur les populations non bénéficiaires ?
- Quelle est l'adéquation entre les produits (céréales et produits nutritionnels) mobilisés par la RRSA et les besoins alimentaires et nutritionnels des différentes catégories de populations ciblées (approche quantitative et qualitative/diversité alimentaire, équilibre nutritionnel) ?
- Combien de ménages/personnes/enfants ont-ils bénéficié des interventions de la RRSA ? Quel est le taux de couverture des besoins (journaliers, sur l'ensemble de la phase de crise) de ces différentes catégories de population ?
- Comment sont perçus et considérés les appuis de la RRSA par les principaux partenaires du dispositif national de gestion des crises (atouts, limites) ?
- Comment sont assurées la visibilité et la communication spécifiques sur les interventions de la RRSA ?
- Quelles ont été les difficultés de reconstitution grain pour grain ?

Ces questions évaluatives pourront être complétées sur la base de la proposition du consultant ou lors de la réunion de lancement de l'évaluation.

4 Livrables

La prestation donnera lieu à la production d'un rapport d'évaluation traitant les quatre objectifs, les résultats et recommandations, et assorti d'un résumé exécutif. Le rapport sera fourni en version provisoire à l'ARAA, qui le communiquera pour analyse et commentaires aux autorités des pays. L'ARAA disposera de trois semaines pour livrer une synthèse des commentaires des parties prenantes. Le consultant prendra en compte les commentaires et fournira le rapport final avec l'ensemble des données collectées.

5 Méthodologie de travail

Le prestataire sera un consultant individuel avec l'appui de consultants nationaux dans les cinq pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et le Ghana). La prestation est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre la CEDEAO et les Etats bénéficiaires. Par conséquent, elle repose sur une collaboration permanente entre l'ARAA et la CEDEAO (Représentant, point focal), les structures nationales de stockage et de gestion des crises alimentaires (SONAGESS, SE/CNSA, CONASUR, OPVN, DNP-GCA, FRSD, NEMA, OPAM, CSA, NAFCO et le consultant.

La méthodologie devra reposer sur les orientations retenues dans le cadre de l'étude sur le suivi-évaluation des interventions de la RRSA (disponible sur demande à dot@araa.org ou abilgo@araa.org .

En pratique, elle reposera principalement sur les éléments suivants :

- Interviews des principales parties prenantes : SONAGESS, SE/CNSA, CONASUR, OPVN, DNP-GCA, FRSD, NEMA, OPAM, CSA, NAFCO, collectivités décentralisées et organisations (OP, ONG, etc.) dans les zones enquêtées, ministères concernés, partenaires techniques et financiers membres du dispositif national (contrat cadre), principaux acteurs de la Communauté humanitaire (PAM, FAO, UNICEF, ECHO, ONG, etc.), CRA/CILSS, LASDEL, etc. ;
- Enquêtes dans deux zones d'intervention auprès des comités en charge de la gestion des interventions et auprès d'un panel représentatif de ménages bénéficiaires et non bénéficiaires (entretiens individuels et focus group) ;
- Mise en discussion et validation des principaux résultats avec les parties prenantes au niveau national et régional ;
- Présentation des résultats au Comité de Gestion ou au Bureau Exécutif de la RRSA.

Compte tenu des délais de reconstitution des stocks mis à disposition, l'évaluation des difficultés éventuelles dans la mise en œuvre des engagements du Mémoire d'entente reposera sur l'analyse de l'ensemble des interventions.

6 Organisation et plan de travail

L'enjeu est d'assurer le suivi et l'évaluation des interventions sur l'ensemble du continuum depuis la mise à disposition des produits jusqu'à la manifestation des effets sur les populations ciblées.

- Semaine 1 : concertation CEDEAO-État bénéficiaire-Consultant sur l'organisation du suivi-évaluation (Vidéoconférence) ; amendements et validation de la méthodologie (réunion de lancement de la prestation) ;
- Semaine 2 : organisation du suivi-évaluation ; information et prises de contacts avec les parties prenantes ;
- Semaines 3 à 6 : interviews et enquêtes de terrain ;
- Semaine 8 : remise du rapport provisoire ;
- Semaine 11 : réception des commentaires
- Semaine 13 : remise du rapport final.

7 Compétences

Le consultant devra disposer d'une très bonne connaissance (i) de la stratégie régionale de stockage de la CEDEAO et plus généralement de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) ; (ii) de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire ; (iii) des dispositifs nationaux de prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Il devra disposer d'une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine du stockage et de la gestion des crises alimentaires.

Il devra disposer d'une formation supérieure (Bac + 5 au minimum) en économie, économie rurale, sociologie rurale, nutrition, ou toute autre discipline en rapport avec la thématique.

8 Rapports

Les livrables – provisoires et finaux - doivent être déposés à l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) sise Boulevard de la Paix, 83 rue Pâtur, Lomé (Togo) auprès du Directeur Exécutif en version électronique à l'adresse suivante : araa@araa.org, avec copie au responsable de la Division des opérations techniques de l'ARAA, abilgo@araa.org, et au chargé du suivi-évaluation de l'ARAA : rguissou@araa.org, selon le calendrier d'exécution retenu lors de la réunion de lancement de l'étude.

9 Contenu des offres

Les consultants intéressés doivent fournir :

- Une offre technique comprenant la compréhension des termes de référence, les commentaires sur les termes de référence, la méthodologie et le calendrier de travail, le CV incluant les principales références en rapport avec la prestation.